

La loi n°2025-138 du 17 février 2025 pour améliorer la prise en charge de la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA) et autres maladies évolutives graves ainsi que l'arrêté du 5 février 2026 relatif à la liste des pathologies d'évolution rapide et causant des handicaps sévères et irréversibles visée à l'article L. 146-7-1 du code de l'action sociale et des familles, prévoient une **procédure dérogatoire et accélérée** pour l'instruction des droits par la MDPH, avec **suppression de la barrière d'âge (60 ans)**.

Si vous êtes concerné(e) ou si vous accompagnez une personne concernée, complétez et joignez cette fiche au dossier MDPH à envoyer par voie postale ou sur <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Nom et prénom de la personne :

Tél. : Mail :

Adresse postale :

Nom et prénom de la personne de confiance :

Tél. : Mail :

Centre de référence pour la pathologie :

Nom et prénom du professionnel référent :

Tél. : Mail :

☐ Je demande le traitement en accéléré du dossier

Le (date) :

Signature :

Afin de traiter votre dossier, la MDPH de Seine-et-Marne collecte des données personnelles. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@mdph77.fr. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur le site cnil.fr.



07/10 2026